

ANNEXE N°2

LISTE DES PANNES ET DEGRADATIONS DONNANT LIEU A UNE PRISE EN CHARGE DIRECTE DES PROPRIETAIRES DE HALTES-ESCALES

* * * * *

Type de panne ou dégradation	Dépense mutualisée entre les 3 EPCI propriétaires	Dépense non mutualisée (charge entière de l'EPCI concerné)
Pannes ou dégradations « complexes »		
Dégradation de l'assise et du platelage des pontons de halte-escale : pieux, platelages en bois, ...		X
Dégradation ou vol d'une borne de halte-escale + coffrets : réparation ou remplacement		X
Dégradation ou vol de matériels d'une borne de halte-escale + coffrets : réparation ou remplacement		X
Encombrement des accès aux pontons de haltes-escales : végétation herbacée, bois, ...		X
Entretien courant des pontons : nettoyage HP, visserie, lames de bois, ...		X
Pannes ou dégradations « simples »		
Panne électrique, au niveau de la borne	X	
Panne de distribution d'eau potable, au niveau de la borne	X	
Panne du système de vidange des eaux usées	X	
Panne de communication avec une ou plusieurs bornes : matériels HS	X	
Panne matérielle ou logicielle du terminal de paiement	X	

Les autres interventions non listées ci-dessus, donnant lieu à des interventions de 1^{er} niveau par l'IIBSN en sa qualité de gestionnaire (temps agent, petits matériels ou petites fournitures), font l'objet d'une compensation financière des EPCI propriétaires, mutualisée à la fin de chaque exercice comptable.